



## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RV-2019-19-53

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 15 octobre 2019 :

#### **Règlement RV-2019-19-53 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues de l'Orée, Felix-Antoine-Savard, Félix Leclerc, Luc-Lacoursière et de Coutances.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 16 octobre 2019

La greffière

(signé) Marlyne Turgeon

---

Marlyne Turgeon, avocate